

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 SEPTEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX.

Excusés représentés:

M. PASADAS (pouvoir à Mme THIERRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), Mme BOUTEILLE (pouvoir à M. GOMEZ), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 178 - Convention de partenariat entre la Ville de Rueil-Malmaison et le Groupement d'intérêt Public France 2023 relative à la sélection de la Ville en tant que camp de base pour la phase finale de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Le Maire rappelle que dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023, le Groupement d'Intérêt Public (GIP FRANCE2023) a lancé un appel d'offre pour sélectionner 20 Camps de Base Equipe / Délégation qui ont été choisis par les équipes pour la durée de leur compétition. C'est dans ce cadre que la candidature de la Ville de Rueil-Malmaison a été retenue pour devenir Camp de base de l'équipe de France.

Cet évènement international est une opportunité unique qui permettra à la Ville de :

- mettre en valeur son territoire dans les médias nationaux et internationaux, en accueillant une équipe internationale dans le cadre d'un évènement majeur ;
- développer sa notoriété grâce au programme médias dans le cadre d'entraînements ouverts au public ;

- développer le potentiel touristique pendant et après la compétition, grâce aux supporters et aux médias qui suivent les équipes à travers le monde ;
- participer à l'organisation de la cérémonie d'accueil officielle de l'équipe concernée le jour de l'arrivée, ou encore la possibilité d'organiser des animations avec les membres de l'équipe ;
- valoriser la pratique du rugby au niveau local et l'action du RAC Rugby.

Il précise qu'une convention doit être signée entre la Ville de Rueil-Malmaison et le GIP France 2023 pour définir les obligations respectives quant à la préparation des camps de base et les conditions d'accueil d'une équipe internationale lors de la phase finale.

La Ville mettra à disposition de l'équipe l'ayant choisi, un terrain de rugby au Stade du Parc, le gymnase du Complexe Omnisport Alain Mimoun, la piscine du Centre aquatique de l'Arsenal et la salle de musculation du Stade du Parc.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et le GIP France 2023 relative à la sélection de la Ville en tant que camp de base pour la phase finale de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 27 septembre 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2022 ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Rueil-Malmaison et le GIP France 2023 relative à la sélection de la Ville en tant que Camp de Base pour la phase finale la Coupe du Monde de Rugby 2023.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.





Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 12 octobre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221004-lmc142780-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 12 octobre 2022